



Rapporteuse : Caroline Debouvry

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre depuis son vote en 2022. Cette publication permet de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de "présenter chaque année au Conseil régional un bilan de la politique de développement économique qui rende compte de l'ensemble des engagements financiers de la collectivité au titre de cette compétence", notamment des fonds d'ingénierie financière.

Un premier bilan, celui de l'année 2022 voté en décembre 2023, constitue l'année de référence de l'action économique.

Le bilan présente des :

- indicateurs de suivi (nombre d'entreprises accompagnées, montants accordés...),
- données tirées des bilans des outils et opérateurs financés, notamment pour l'ingénierie financière,
- indicateurs d'impact (chiffres clés de l'économie sur l'innovation, l'export, la création d'entreprises...).

Principaux éléments de la mise en œuvre 2023 :

- le compte administratif fait état d'un engagement financier régional au titre des actions de la Direction de l'économie de 48M€, dont 20M€ en investissement et 28M€ en fonctionnement,
- le nombre d'aides aux PME s'élève à 173 dossiers pour 14.6M€, permettant la création ou la consolidation de 833 emplois,
- au titre du Fonds Régional pour l'Innovation, géré par Bpifrance et abondé par la Région, 53 entreprises ont été financées pour un montant de 2,26M€,
- la Région est la 2^e Région exportatrice de France en termes de taux de couverture,
- 10 territoires ont bénéficié du programme Territoires d'industrie phase II, axé sur la réindustrialisation.

Avis du CESER

Le CESER remercie les services du Conseil régional pour la présentation qui lui a été faite.

Le CESER salue cet exercice, qui répond à une demande formulée dans d'autres avis¹. Ce rapport contient de nombreuses données chiffrées ce qui ne manque pas d'intérêt. Cet intérêt reste cependant limité par l'absence d'analyses fines de ces informations. Il est proposé ainsi une liste de financements et d'évènements, mais aucun enseignement n'est véritablement tiré.

Concernant la filière automobile, les problématiques identifiées en 2021 demeurent : arrêt des moteurs thermiques, délocalisations, gains de productivités, déplacement des marges des équipementiers et des sous-traitants vers Stellantis, auxquels s'ajoutent les incertitudes sur les aides publiques, sur le développement technologique et industriel de l'hydrogène, sur les décisions des donneurs d'ordre et sur la concurrence chinoise. Continuer des financements sans se poser de question constituerait une fuite en avant. À ce titre, le CESER renouvelle sa demande d'un bilan de la feuille de route "Automobile". Cette demande a déjà été formulée dans l'avis sur le Budget primitif 2024 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : "Le BP 2024 ne fait pas mention de la feuille de route "Automobile" adoptée en 2022. Le CESER souhaite avoir un premier bilan de sa mise en œuvre.

Au-delà de cette filière, la question du suivi et de l'évaluation permanents des effets des financements publics est d'actualité dans une période de restriction.

Le CESER note la mise en place d'un nouveau dispositif : OSER Bourgogne-Franche-Comté. Constitué à 100% de fonds européens (FEDER), il vise à faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises de Bourgogne-Franche-Comté avec :

(1) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022.

- une garantie bancaire gratuite déployée par les réseaux Caisse d'Épargne et Crédit-Agricole,
- un outil de renforcement des fonds propres géré par UI Investissement.

Ce sont 49,5 M€ qui devraient générer, par effet de levier, près de 400 M€ de financements privés au bénéfice de 1 500 petites et moyennes entreprises de la région. Le CESER souhaiterait avoir un bilan précis de cette action.

Le CESER relève par ailleurs l'effort réalisé en direction du secteur du bâtiment, notamment en matière de décarbonation.

Préconisations

Bien que le bilan indique un soutien significatif aux PME, le CESER préconise d'intensifier les efforts pour accompagner ce type d'entreprises, afin de garantir leur pérennité et leur compétitivité dans un environnement économique incertain.

Le CESER souligne la nécessité de renforcer les programmes de formation pour répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences, en particulier dans les domaines du numérique et de l'écologie, afin de préparer la main-d'œuvre aux défis futurs.

Le CESER préconise d'accroître les investissements dans l'innovation durable et les technologies vertes, en particulier pour les secteurs les plus polluants.

En conclusion, le CESER sera très attentif aux réalisations à venir. Il rappelle aussi sa demande d'être associé en amont de toutes nouvelles stratégies ou feuilles de route.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.